

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1569/SG/FP annulant les décisions n°74-149/SG/FP du 29 janvier 1974 et n° 74-185/SG/FP du 31 janvier 1974

n° 74-1569/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 octobre 1967

Numéro JO
n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro
12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont annulées les décisions susvisées n° 74-149/SG/FP du 29 janvier 1974 et n° 74-185/SG/FP du 31 janvier 1974. Art. 2 — M. Asso Ali Asso, commis des S.AF, de 2° classe du corps territorial de l'Administration générale, précédemment en service au Port de commerce de Djibouti (ministère du Port et des Régies Industrielles), muté pour raisons disciplinaires, est mis, à la disposition du ministre du Travail pour servir à l'Inspection du Travail et des Lois sociales, en remplacement numérique de M. Ibrahim Chehem révoqué (P.B. 2 CT). Art. 3. — La présente décision prendra effet pour compter du 1° août 1974.